

## Calendrier de facturation 2022

### Paielement de la prime mensuelle – Trois modes offerts :

- Prélèvement bancaire** – Ce mode de paiement assure des paiements ponctuels, améliore la sécurité et diminue la paperasserie et les frais d'envoi. Pour en bénéficier :
  - Remplir le formulaire *Entente de débits préautorisés (DPA) du titulaire de police (F54-863)* qui se trouve sur [ia.ca/entreprise/formulaires](http://ia.ca/entreprise/formulaires), dans la section *Administration – Formulaires et enveloppes de retour*.
- Internet** – Ce mode de paiement améliore la sécurité, enregistre rapidement votre paiement et diminue la paperasserie et les frais d'envoi. Voici quelques renseignements utiles :
  - Effectuer le paiement via le site Web de votre institution bancaire.
  - Entrer le numéro de référence : composé du préfixe GR, suivi de 6 chiffres pour votre numéro de police, puis de 4 chiffres pour votre numéro de compte. Par exemple, si votre numéro de police est 9999 et votre numéro de compte est 1, le numéro de référence est : GR0099990001.
  - Ne pas combiner les paiements de plusieurs polices ou de plusieurs comptes. Les paiements doivent être effectués séparément.
- Chèque** – Voici quelques renseignements utiles :
  - Libeller le chèque à l'ordre de **iA Groupe financier**.
  - Joindre une copie de l'avis de primes **ou** inscrire, à l'endos du chèque, le numéro de police, les numéros des comptes et le montant à appliquer par compte.
  - Faire parvenir le tout à l'adresse mentionnée sur la facture.

Des questions concernant ces modes de paiement? Communiquez avec nous par courriel à [comptabilite.coll@ia.ca](mailto:comptabilite.coll@ia.ca).

### Calendrier de facturation – Voici les dates clés, selon le mode de paiement que vous avez choisi :

Mois de facturation	Internet ou chèque		Prélèvement bancaire <sup>(1)</sup>
	Date de production de la facture <sup>(2)</sup>	Date d'échéance du paiement	Date de production de la facture <sup>(2)</sup>
Janvier	18 décembre 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022	21 décembre 2021
Février	22 janvier 2022	1 <sup>er</sup> février 2022	25 janvier 2022
Mars	19 février 2022	1 <sup>er</sup> mars 2022	22 février 2022
Avril	19 mars 2022	1 <sup>er</sup> avril 2022	22 mars 2022
Mai	23 avril 2022	1 <sup>er</sup> mai 2022	26 avril 2022
Juin	21 mai 2022	1 <sup>er</sup> juin 2022	24 mai 2022
Juillet	18 juin 2022	1 <sup>er</sup> juillet 2022	21 juin 2022
Août	23 juillet 2022	1 <sup>er</sup> août 2022	26 juillet 2022
Septembre	20 août 2022	1 <sup>er</sup> septembre 2022	23 août 2022
Octobre	24 septembre 2022	1 <sup>er</sup> octobre 2022	27 septembre 2022
Novembre	22 octobre 2022	1 <sup>er</sup> novembre 2022	25 octobre 2022
Décembre	19 novembre 2022	1 <sup>er</sup> décembre 2022	22 novembre 2022
Janvier	17 décembre 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023	20 décembre 2022

<sup>(1)</sup> Si votre mode de paiement est le prélèvement bancaire, les primes seront automatiquement prélevées de votre compte bancaire à la date que vous avez sélectionnée sur le formulaire *Entente de débits préautorisés (DPA)*.

<sup>(2)</sup> Les factures sont disponibles dans l'Espace client deux jours après leur production. Seuls les régimes administrés par iA Groupe financier recevront des factures.

**Important :** Si la prime totale n'est pas reçue à la fin du délai de grâce, vous recevrez une lettre qui vous rappellera que votre paiement est en souffrance. Si la prime totale n'est toujours pas reçue le 45<sup>e</sup> jour suivant la date d'échéance, les

remboursements des réclamations de frais médicaux et de soins dentaires de tous les participants au régime collectif seront suspendus.

## Calcul des ajustements au prorata

Les ajustements au prorata sont calculés sur une base de 30 jours, et ce, quel que soit le nombre de jours dans le mois où l'ajustement prend effet.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de calcul de ces ajustements :

### 1. Nouveau participant

Entrée en vigueur de la protection le 4 juillet 2022. Figure dans la facture de juillet 2022.

Prime mensuelle d'assurance maladie : 125,82 \$  
Prime mensuelle d'assurance soins dentaires : 95,29 \$  
Prime mensuelle d'assurance vie : 31,80 \$

<b>Combien de jours facturons-nous au client?</b>	<b>30 jours - 3 jours = 27 jours</b>
<b>Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie?</b>	125,82 \$/30 jours x 27 jours = 113,24 \$
<b>Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires?</b>	95,29 \$/30 jours x 27 jours = 85,76 \$
<b>Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance vie?</b>	31,80 \$/30 jours x 27 jours = 28,62 \$
<b>Quel est le montant total qui sera facturé au client?</b>	113,24 \$ + 85,76 \$ + 28,62 \$ = 227,62 \$

### 2. Résiliation de la protection du participant

Entrée en vigueur de la résiliation le 7 février 2022. Figure dans la facture de mars 2022.

Prime mensuelle d'assurance maladie : 98,06 \$  
Prime mensuelle d'assurance soins dentaires : 129,80 \$

<b>Combien de jours remboursons-nous au client?</b>	<b>30 jours - 6 jours = 24 jours</b>
<b>Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie?</b>	98,06 \$/30 jours x 24 jours = 78,45 \$
<b>Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires?</b>	129,80 \$/30 jours x 24 jours = 103,84 \$
<b>Quel est le montant total qui sera remboursé au client?</b>	78,45 \$ + 103,84 \$ = 182,29 \$

### 3. Modification de la protection

Entrée en vigueur de la modification de la protection d'individuelle à familiale le 21 juin 2022. Figure dans la facture de juillet 2022.

Prime mensuelle d'assurance maladie - protection individuelle : 55,76 \$  
Prime mensuelle d'assurance maladie - protection familiale : 156,54 \$  
Prime mensuelle d'assurance soins dentaires - protection individuelle : 29,48 \$  
Prime mensuelle d'assurance soins dentaires - protection familiale : 73,74 \$

**N. B. :** Puisque la prime de juin a déjà été acquittée, l'ajustement touchera seulement l'écart entre la prime de la protection familiale et la prime de la protection individuelle.

<b>Combien de jours facturons-nous au client?</b>	<b>30 jours - 20 jours = 10 jours</b>
<b>Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie?</b>	(156,54 \$ - 55,76 \$)/30 jours x 10 jours = 33,59 \$
<b>Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires?</b>	(73,74 \$ - 29,48 \$)/30 jours x 10 jours = 14,75 \$
<b>Quel est le montant total qui sera facturé au client?</b>	33,59 \$ + 14,75 \$ = 48,34 \$

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.